

DÉPARTEMENT
SEINE-MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/007/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2131-, L2131-2-2, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L2213-6,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la santé publique,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public en cas de vent violent dans le Parc du Château.

ARRETE

Du Jeudi 8 janvier 2026 – 17h00 au Vendredi 9 janvier 2026 - 16h00

Article 1^{er} : En raison de la vigilance météorologique pour vents très forts annoncés, la circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules et aux piétons route de Beaumont, dans sa partie comprise entre la Ferme de Beaumont et l'intersection se trouvant après le site archéologique.

Article 2 : Les services techniques installeront des panneaux prescrivant ces interdictions.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le huit janvier deux mil vingt-six.

Le Maire de la Ville d'Eu
MICHEL BARBIER
MAIRE DE LA VILLE D'EU

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

